

## AVIS AUX MEMBRES

No. 2023 – 043

Le 29 mars 2023

### MISE EN OEUVRE DU PROJET DU MODÈLE FONDÉ SUR LES MARGES BRUTES DES CLIENTS, PAR LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS, ET L'INTÉRÊT EN COURS

La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») prévoit de mettre en œuvre le modèle fondé sur les marges brutes des clients (MBC) le 3 avril 2023. Le but de cette circulaire est de souligner que le déploiement, par la CDCC, du MBC pourrait impacter les quantités d'intérêt en cours des contrats à terme et les options sur contrats à terme négociés sur la Bourse de Montréal inc. (la Bourse). MBC permettra le rapport de positions avec plus de précision et d'une façon plus opportun, en conséquence, ce changement impactera les déclarations d'intérêt en cours dès le soir du 3 avril 2023.

Pour de plus amples informations concernant le projet MBC, veuillez consulter l'[Avis opérationnel 2023-M24](#) et l'[Avis Aux Membres 2022-029](#).

Pour toute question ou tout commentaire à ce sujet, veuillez communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC ou envoyer un courriel à l'adresse [cdcc-ops@tmx.com](mailto:cdcc-ops@tmx.com).

Anna Linardakis  
Directrice, Activités commerciales  
CDCC